

EMPLOYER DU PERSONNEL DANS SON ASSOCIATION

!! Je vais veiller
à rendre l'association
plus démocratique,
clarifier les valeurs
de l'association... !!

Le président d'une
association de loisirs

OBJECTIFS

- ☛ Accompagner l'association employeur ou susceptible de l'être
- ☛ Appréhender le rôle et la fonction de l'employeur associatif ainsi que la

délégation sur le personnel

- ☛ Fournir aux participants les bases juridiques nécessaires à la fonction employeur

CONTENU

- ☛ Les droits et obligations de la fonction employeur
- ☛ Les principales formalités administratives liées à l'embauche d'un salarié
- ☛ Les ressources externes mobilisables pour accompagner l'emploi dans son association

- ☛ Les relations bénévoles-salariés
- ☛ La gestion des ressources humaines et le recrutement (gestion des conflits, promotion sociale, contrats de travail, fiches de poste...)

DURÉE DE LA FORMATION

- ☛ 3 sessions de 3 heures soit 9 heures de formation

PUBLIC

- ☛ Bénévoles et salariés de petites associations et prioritairement les primo-employeuses

DATE ET LIEUX

- ☛ Ardennes : Septembre 2011, à Charleville Mézières, association La Sève et le Rameau, 8 rue Baron Quinard
- ☛ Aube : 5 et 19/05 et 9/06/2011 de 18 h à 21 h à Troyes : Maison des associations, 63 av. Pasteur
- ☛ Haute-Marne : 6, 13 et 20/09/2011, de 18 h à 21 h à Langres
- ☛ Marne : Dernier trimestre 2011 à Châlons-en-Champagne au 41 rue Carnot

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

- ☛ Ardennes : URIOPSS
Tél. : 03 26 85 14 51
s.gregoire@uriopss-ca.asso.fr
- ☛ Aube : APASSE 10 - Tél. : 03 25 45 28 88
apasse10professionisport@wanadoo.fr
- ☛ Haute-Marne : GRETA de Haute-Marne
Tél. : 03 25 32 24 82
greta52@gretahautemarne.com
- ☛ Marne : Familles Rurales
Tél. : 03 26 68 36 15
v.kunysz.fd51@famillesrurales.org